



Merci monsieur le maire

Oui, merci de nous montrer le vrai visage de cette majorité imbue d'elle-même et plus prompte à servir ses intérêts que ceux des Saint Mamertois. **Une preuve ? L'utilisation d'un bulletin dit « municipal » pour défendre vos positions partisans !**

Nous laisserons la correspondante de Midi Libre répondre à vos basses attaques : elle le fait très bien, tout comme son travail d'ailleurs. Contactée par nos soins, elle a indiqué qu'elle entend faire paraître sa réponse dans le prochain « griffe municipal ».

Rappelons simplement que le maire n'en est pas à son coup d'essai : **il avait procédé de la même façon avec le précédent correspondant !** Ceci éclaire cela...

L'opposition s'oppose : c'est son rôle !

La majorité a été élue avec 53% des voix (62 voix de plus que l'opposition). **Donc nous représentons près d'un électeur sur deux.** Cependant les nouvelles dispositions du code électoral font que nous n'avons obtenus que 4 sièges contre 15 !

Rappelons également que, fort de sa position dominante, **le maire, dès le début de sa mandature, nous a refusé l'accès aux commissions.** Or la loi impose la représentation des élus d'opposition dans ces commissions. **Il nous a fallu demander l'intervention du Préfet pour obtenir gain de cause.** Bel exemple de démocratie de cette majorité, s'il vous en fallait une !

Rappelons encore que nous votons une grande partie des décisions soumises au conseil. Une très grande partie même ; alors où est notre opposition systématique ?

Nous sommes contre ce qui nous semble mauvais pour la commune. Nous faisons le « job » !



Petite correspondance :

La correspondante de Midi Libre, mise en cause par le maire, a publié un article sur la page facebook de «Échos de Saint Mamert» dont voici le lien : <https://www.facebook.com/groups/echosdesaintmamert/>
À lire absolument ! À lire également son poème à l'humour ravageur... reçu aussi dans vos boîtes à lettres.

Au Sommaire

des autres pages :

L'hommage au Colonel BELTRAME : n'en faisons pas une polémique !

Il ose tout, ça on le reconnaît !

Rédacteur en chef, une vocation qui ne date pas d'hier, mais maire c'est mieux..

Procéder, lui ? Jamais !

Par ici la monnaie

Une gendarmerie en or

Finira-t-on par les voir, ces factures ?

Une béquille pour le maire

3 000 € net par mois + les charges + les primes, c'est ce que va vous coûter l'embauche d'un « secrétaire général de mairie » (cadre A).

Car le maire, autrefois faisant office de responsable des Ressources Humaines dans une petite structure hospitalière, **a besoin d'aide !...** pour trois ans ; c'est la durée du contrat. Et après plus de 10 ans de mandat de maire !

Ceci dit, aucune commune du secteur n'a jugé utile de créer un poste de ce niveau !

À chacun de reconnaître ses limites...

Un cadre dont l'identité a été tenue secrète. Toute aussi secrète fut la commission municipale qui a validé cette embauche. Même certains des élus majoritaires n'étaient pas dans la confiance !

(voir aussi le tableau des indemnités des élus publiée dans ce numéro)



Jean-Loup CALINI



Christine BASTIDON



Jean-Pierre CROCQ



Brice CANONGE



Tract financé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique, merci

L'hommage au Colonel BELTRAME : n'en faisons pas une polémique !

Oui, nous avons fait une demande de donner au chemin de la Gare, le nom du Colonel BELTRAME. Et alors ?

Oui, nous considérons qu'une simple plaque sur la future gendarmerie est une option « a minima ». Et alors ?

Oui, nous avons réitéré notre demande, considérant que le sacrifice du Colonel BELTRAME est « au-delà » du devoir, et qu'il s'agit d'un véritable acte de résistance face au terrorisme.

Mais nous avons noté que le maire ramène le sacrifice du Colonel BELTRAME au simple exercice du devoir. Les arguments développés dans son courrier sont explicites !

Nous avons noté également la propension systématique du maire à « nous faire la leçon » : « *je vous rappelle que...* »

Pourquoi vouloir faire d'une simple demande, même réitérée, un sujet de polémique ? Là n'est pas notre volonté.

Il ose tout ; ça on le reconnaît !

(Sa demande d'article pour le Midi Libre dans le cadre d'un prétendu droit de réponse)

Voilà bien un article qui fait l'aveu de « la méthode Solana » : ce n'est pas « un droit de réponse » sur une polémique quelconque, mais une rédaction d'un article tel que le maire aurait voulu qu'il soit publié!

Le maire rédige (ou fait rédiger) les comptes-rendus de conseil.
Le maire rédige (ou fait rédiger) le bulletin municipal.
Le maire rédige (ou fait rédiger) les articles de presse ?

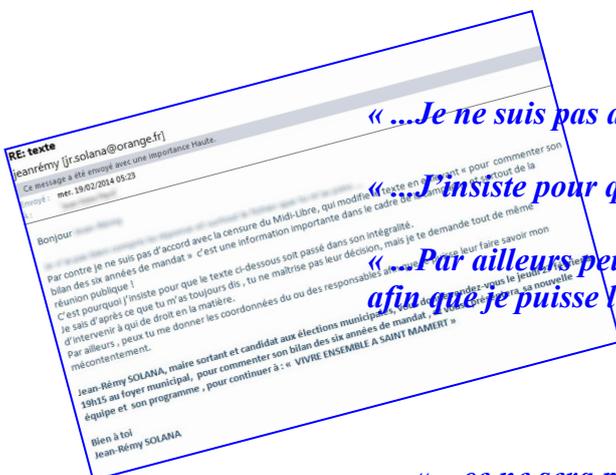
Soyons fous :

Le maire voudrait-il rédiger le bulletin de l'opposition ?!



Rédacteur en chef, une vocation qui ne date pas d'hier, mais « maire » c'est mieux...

Un exemple, un mail, et ce n'est pas le seul, de la volonté du maire de « verrouiller » l'information. Il écrivait le 19 février 2014 au correspondant d'alors:



« ...Je ne suis pas d'accord avec la censure du Midi-libre... »

« ...J'insiste pour que le texte ci-dessous soit passé dans son intégralité... »

« Par ailleurs, peux-tu me donner les coordonnées du ou des responsables afin que je puisse leur faire savoir mon mécontentement... »

Et cet aveu, dans un autre mail, daté du 19 janvier 2014 :

« ...ce ne sera pas moi le prochain correspondant, surtout pas !

Trop de travail et trop de souci, maire c'est plus facile !!!... »

Finira-t-on par les voir, ces factures ?

Nous avons demandé à consulter les factures de la mairie (c'est légalement notre droit). Pourquoi ?

Parce que les comptes présentés en conseil sont de vastes tableaux récapitulatifs. Mais qu'y a-t-il vraiment dans le détail ?

Pourquoi est-ce devenu subitement si compliqué à faire ?

Vous trouverez ci-après des extraits des mails du maire et de son secrétariat.

LES DATES SONT IMPORTANTES, qui démontrent la volonté d'inertie, pour ne pas dire plus :

La secrétaire parle **DES** lundi, et **non DU lundi 16 !**

Le 13, le maire annule le « soit disant **rendez-vous du 16** »
« ...dont vous n'avez pas donné suite... »

Puis le maire propose le **vendredi 27** un rendez-vous (d'une heure 30 !) pour **le lundi suivant, veille du 1er mai !**

Autant dire qu'il se moque de nous... à moins que certaines factures « posent problème »...

Bizarrement, s'en suit un bulletin municipal « spécial anti-opposition ».

Vous avez dit bizarre ?



Florence Martinez <mairie@st-mamertdugard.fr>

(Tous ces mails sont adressés à Jean-Loup CALINI)

Date: mercredi 11 avril 2018 à 11:54

« Suite à votre appel de ce matin, je vous confirme que je suis disponible **les lundi** de 8h30 à 9h30 pour consultation des factures. »

Le **vendredi 13 avril 2018** à 07:30, Jean Remy Solana <jrsolana.maire@st-mamertdugard.fr> a écrit :

« Faisant suite à votre demande orale à la secrétaire de consulter les factures ... Vous voudrez bien en faire la demande par écrit... **Le RDV que la secrétaire vous a fixé pour le lundi 16 avril** de 8h30 à 9h30 dont vous n'avez pas donné suite **est annulé.** »

Le **vendredi 27 avril 2018** à 14:48 Jean Rémy Solana <jrsolana.maire@st-mamertdugard.fr> a écrit :

« J'accuse à nouveau bonne réception de votre nouvelle demande de consultation des factures communales...
...Je vous avais communiqué une date et une heure de consultation des documents demandés. Considérant que vous n'avez pas pu venir à ce rendez-vous, je vous précise que vous pourrez consulter les factures le **lundi 30 avril de 08 h30 à 10 h00**, en mairie. »

Et d'ajouter, pour faire bonne mesure :

« Conformément aux textes en vigueur les éventuelles photocopies que vous pourriez demander vous seront facturées au tarif en vigueur fixé par délibération. »

VOS ÉLUS et le Groupement d'Action Citoyenne (G.A.C.) :

Les élus d'opposition mènent actuellement plusieurs actions avec le soutien du GAC et l'assistance d'un avocat spécialiste.

Permanence à la maison « Dumont » tous les vendredi à 18 H 30

